

À propos des filières agricoles

Pour ce qui concerne en particulier mon pays le Bénin, le premier défi à relever c'est de procéder à une évaluation de tous les systèmes : Organisation, gestion, activités à transférer aux OP et privatisation sauvage des sociétés et services intervenant dans ce domaine. Tout ceci doit se réaliser en faisant d'abord l'histoire des OP depuis leur création jusqu'à ce jour, en diagnostiquant, pour chaque période, les maux et mécanismes qui ont bloqué le bon développement et le bon fonctionnement de la filière cotonnière.

Ceci est valable pour tous les pays africains. Il y a un adage qui dit : « Si on ne connaît pas là où on va, on sait d'où on vient. » Voilà pourquoi je souhaiterais que tous les acteurs et bailleurs de fonds qui interviennent dans ce domaine, organisent des forums pour diagnostiquer tout ce qui mine cette filière et son organisation.

Avec l'expérience que j'ai en tant que conseiller en gestion et consultant auprès de ces OP, je peux vous citer quelques méthodes ou manières de gérer la filière cotonnière qui est bloquée dans son développement : le contenu du programme de leur mission a évolué et est dépassé. Dans ce cas précis je cite deux exemples

1. Le cas de la caution solidaire.
2. Le problème du bénévolat des responsables d'OP

Le premier cas entraîne des mécontentements parmi les membres puisque ce sont les meilleurs et les plus conscients

des producteurs qui remboursent les dettes des inconscients. Quant au deuxième cas, il favorise des détournements de la part de certains responsables d'OP.

Il y a également le fait que les autres crédits d'intrant sont exprimés sur la filière cotonnière. Une clarification est donc nécessaire pour une spécialisation bien précise des filières, afin éviter l'endettement de ces OP. En outre, il faut amener les paysans à choisir une seule filière de manière à éviter la concurrence au niveau des superficies à emblaver et les aider à organiser d'autres filières comme le maïs, le manioc, etc.

Par ailleurs, on devrait :

- interdire aux producteurs la vente illícite des intrants ;

- accorder des crédits agricoles aux producteurs qui ne font pas le coton ;

- aider les producteurs à dresser les comptes d'exploitation de leur filière à la fin de chaque campagne, pour leur permettre de savoir quelle filière choisir en terme de rentabilité.

En conclusion, avant qu'une activité ne soit transférée ou libéralisée, il faut d'abord s'assurer de la compétence de ceux qui doivent la prendre en compte, sachant qu'il ne sert à rien de privatiser si toutes les conditions ne sont pas réunies. ■

Issifou TCHAN

BP 185 - Parakou, Bénin



Médard Lebot

Vie ou mort des organisations de base

J'ai reçu le *Grain de sel* 17 et j'en suis fier. Je vous apporte mes opinions sur quelques questions posées. Au niveau des OP, je pense que le refus des intrants aux groupements de producteurs est dû sûrement à la faute de ces bénéficiaires.

Leurs organisations sont mal administrées surtout en matière de gestion. Si les producteurs n'arrivent pas à payer le crédit qui leur est octroyé, il est fort possible qu'il y aura refus de leur en octroyer un autre. Donc à ce niveau, on

peut dire qu'il y a non-respect des engagements, même si c'est un cas de retard de paiement. Par conséquent, il est même possible de prévoir la mort des organisations de base.

Ce qui est suggérable, c'est une étude